

Coblentz , 19 septembre 1804

Au vice-amiral Decrès

Monsieur Decrès, Ministre de la marine, mon intention est que le lieutenant Grant soit échangé contre un des lieutenants de la corvette que commandait Jérôme. Quant à la seconde question, nous avons nos habitudes et les Anglais ont les leurs. Nous ne sommes pas une nation neuve. De tout temps nous avons traité les prisonniers que nous avons eus. Je ne veux donc rien changer à cet égard. Quant à l'habillement, mon intention est d'habiller les prisonniers anglais, parce qu'ils sont en mon pouvoir, et que la générosité, les lois de la nature veulent qu'on leur donne tout ce qui est nécessaire. Ils ont leur masse comme les troupes. Les Anglais doivent en faire autant, d'autant plus que leurs prisonniers sont de misérables pêcheurs qui, naviguant sur des bâtiments de commerce, dont pas n'ont pas été pris à main armée. Ainsi donc je veux que les prisonniers anglais ne coûtent rien aux Anglais, et que les prisonniers français qu'ils pourraient avoir ne me coûtent rien. Faites-moi connaître ce que c'est qu'un M. Brenton; je n'entends point qu'il ait aucune correspondance; aucune lettre sur cet objet n'a été remise, et M. Perregaux, ou tout autre individu, aurait tort de se mêler de ces affaires-là. J'approuve la réponse que vous proposez de faire pour le capitaine Jurien. Quant à la proposition faite d'envoyer des agents de part et d'autre pour surveiller les prisonniers, faites connaître que cette demande n'a point été soumise à l'Empereur, mais a été mise sous les yeux du ministre, qui pense que l'Empereur ne fera aucune difficulté d'adhérer à une proposition si conforme au droit des gens dès qu'il connaîtra l'agent anglais qu'on est dans l'intention d'envoyer; que sur cet objet le personnel de l'individu décidera le Gouvernement à adopter ou à rejeter la proposition.

L'empereur Napoléon